



# Groupe de travail relatif à la teneur de l'accord conclu le 19 mai entre le Royaume Uni et l'Union Européenne (Brexit) du 22 juillet 2025

Paris, le 22 juillet 2025

L'UNSA-AAF était représentée par Emilie Cerisier et Martine Harnichard.

## Contexte :

- Mandat de négociation en cours d'élaboration, visant un accord sur les exigences sanitaires et phytosanitaires (SPS).
- Mandat proposé par la Commission Européenne le 7 juillet, présenté officiellement le 18 juillet au MASA.
- Pas encore validé par le Conseil européen ; adoption prévue pour l'automne.

## Objectif du mandat :

- Accord sur les règles SPS et les émissions de carbone pour mutualiser les moyens.
- Position ferme de l'UE, soutenue par la France avec un alignement dynamique.
- Application immédiate des mesures d'urgence ; exceptions limitées.
- Possibilité de mesures de rétorsion si nécessaire.
- L'Irlande du Nord exclue ; la France plaide pour l'inclusion des îles anglosaxonnes.

## Priorités françaises :

1. Intégrer des garanties sur les délais de sécurité.
2. Intégrer des garanties financières (pénalités) si le Royaume-Uni sortait de l'accord de façon unilatérale.

## Enjeux RH et implications pour les agents :

- Fermeture possible de certains SIVEP évoquée.
- Pas de date ferme, mais calendrier glissant vers fin 2025 – automne 2026.
- Impacts sur les certificats exports (plus nécessaires dans un espace SPS commun).
- Cartographie des agents en cours, CSA-M exceptionnel prévu en septembre.
- Mesures d'accompagnement RH en cours d'élaboration, avec référents désignés (IGAPS, projet Reset Brexit, directeurs de projet).

## Points soulevés par les syndicats :

- Reprise des éléments de l'accord du 19 mai 2025.
- Demande de clarté sur les contrôles aux frontières et export.
- Inquiétudes sur les mobilités, revalorisation des contractuels, et gestion des CDD.



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire  
78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP - ☎ 01.49.55.43.05

- [unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr) - <https://www.unsa-agriculture.fr/>

- Mise en doute de l'alignement SPS actuel.
- Demande d'un interlocuteur clair, soutien social, médecine préventive, et dialogue local renforcé.

### Préoccupations :

- Déstabilisation des agents et manque de visibilité.
- Besoin de mesures RH concrètes avant la fermeture des SIVEP.
- Risque de non-renouvellement des contrats à partir de décembre 2025.
- Inquiétudes sur les formations en cours (INFOMA) et sur les mobilités individuelles.

Pour l'UNSA, ce groupe de travail était avant tout consacré à la contractualisation du mandat de négociation.

Malheureusement, ni l'administration centrale (DGAL), ni le service des ressources humaines n'ont été en mesure de nous fournir des informations nouvelles, au-delà de celles déjà présentées lors du groupe de travail du 10 juillet 2025.

Pour les agents, cette situation de flou, ce « no man's land » administratif qui s'installe progressivement, génère un profond malaise et suscite de vives inquiétudes, tant sur le plan professionnel que personnel.

Il ne s'agit pas uniquement d'emplois menacés, mais bien de trajectoires humaines et de cellules familiales fragilisées. Si le nombre de postes identifiés comme directement concernés s'élève à 466, ce sont bien davantage d'agents, touchés plus ou moins directement, qui subiront les conséquences du "reset Brexit".

L'UNSA a exprimé son opposition à la gestion des modalités RH par le Préfet mais la nécessité de porter ce dossier au CSAR des DDI car l'interministérialité pourra peut-être intervenir pour proposer des postes aux agents (le MASA ne sera pas en capacité de reprendre l'ensemble des agents).

**Nous invitons chaque agent confronté à des difficultés ou à des incertitudes à se rapprocher de l'UNSA afin de faire valoir ses droits et de bénéficier d'un accompagnement adapté.**

Par ailleurs, l'UNSA est également intervenue sur la question des mobilités anticipées, en rappelant la nécessité de respecter la réglementation en vigueur et d'assurer une équité de traitement pour l'ensemble des agents.